



BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS (tarif applicable à compter du 1^{er} décembre 2018)

Honoraires à la charge des vendeurs ou des acquéreurs, selon mandat

PRIX	HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE*	HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT EXCLUSIF DE VENTE*
< 50.000 €	7 % avec un minimum de 2.500 €	6 % avec un minimum de 2.500 €
50.001 à 180.000 €	6.5 %	5.5 %
> 180.000 €	6 %	5 %
> 350.000 €	5 %	4%
> 500.000 €	4%	3%

Honoraires TTC maximum inclus dans le prix affiché. Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction à la charge de la partie stipulée sur le mandat de vente.

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

LOCATIONS

- **Location à usage d'habitation** : Les frais annexes (visite, constitution de dossier, rédaction d'actes) s'élèvent à 12 € TTC / m² + 3 € TTC / m² (rédaction de l'état des lieux) sont à la charge du bailleur, et du locataire. Les honoraires de location à la charge exclusive du bailleur s'élèvent à 3.6 % HT du montant du loyer annuel hors charges.
- **Location de parking** : 13 % HT du montant du loyer annuel hors charges (50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire).
- **Location à usage commercial ou professionnel** : 13 % HT du montant du loyer annuel hors charges. (50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire).

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

(Nos prestations sont assujetties à une T.V.A de 20%)

Article 1^{er} de l'Arrêté N°83-50/A du 3 octobre 1983

« Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (T.V.A comprise).

Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25 € (T.V.A comprise), la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande. »

* Les honoraires s'entendent TTC. Le pourcentage de TVA est de 20 %